

# UNE GRANDE REUNION de la Société des Agriculteurs du Nord, hier, à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## Le renouvellement du bureau pour la période 1930-32

Tous les deux ans, la Société des Agriculteurs du Nord procède au renouvellement de son bureau. C'est une tradition voulue par les statuts.

Voici le résultat de ces élections. Sont élus : Président : M. Carlier-Caffieri, 23 votes. Vice-Présidents : Avenue, M. Sénéchal Gustave, 2.396 voix; Cambrai, M. Langrand Henri, 2.392; Douai, M. Dransart Philippe, 2.384; Dunkerque, M. Wemars Paul, 2.380; Hésbrouck, M. Degrandel Joseph, 2.374; Lille, M. Poté Georges, 2.372; M. Destombes Casimir, 2.369; Valenciennes, M. Lantiez Emmanuel, 2.370; Section Aéroplane, M. Betteilla Alphonse, 2.125. Secrétaire général, M. Marché Louis, 2.392. Secrétaire adjoint, M. J. Monsarrat, 2.392. Secrétaire, M. Macrez Charles, 2.393; M. Procureur Paul, 2.382. Trésorier : M. Desprez Victor, 2.398 voix.

Le nombre des votants était de 2.441.

Après la réunion, un banquet intime eut lieu à l'Hôtel Maréchal. L'installation du nouveau bureau s'effectuera le premier mercredi de juillet.

## Le nouveau président : M. CARLIER-CAFFIERI

On sait avec quel zèle heureux, second en initiatives, en résultats, M. Florimond DESPREZ fut pendant deux ans le président de la Société des Agriculteurs du Nord. Ses campagnes en faveur de la protection de la culture du blé et des céréales restèrent particulièrement marquées.

A M. Florimond DESPREZ succéda comme président des Agriculteurs du Nord, M. CARLIER-CAFFIERI, député du Nord.

Quelques mots sur le nouveau président.

M. CARLIER-CAFFIERI est né en 1876, à Villers-Pol. Il fit ses études au lycée de Valenciennes. En 1895 il obtint son diplôme d'ingénieur agricole à l'Ecole nationale d'Agriculture de Rennes.

Après la guerre, il s'occupa activement de la reconstruction agricole, dirigea un groupe de cultivateurs. En 1925 et 1929 il était nommé maire de Villers-Pol, puis conseiller général du Nord en 1929, après avoir été élu député en 1929 et réélu député en 1930. Fondateur du syndicat de défense agricole de son canton, il est président, et vient enfin d'être nommé, il y a peu de temps, président de la Chambre d'Agriculture du Nord en 1930. Ajoutons qu'il est secrétaire de la Commission Agricole de la Chambre des députés.

# ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 5 juin 1930.

Soleil : Lever à 3 h. 51 ; coucher à 19 h. 47. Lune : Lever à 11 h. 22 ; coucher à 1 h. 11. Jour : 15 heures 46. Nuit : 9 heures 14. Hauteur de la mer à 10 heures : 1 m. 80. Direction des vents : Sud-Est ; Etat du ciel : très peu nuageux.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 juin 1930, à 18 heures : Baromètre 765 mill.; hauteur de la pluie à 18 heures : 0 mill.; température : 17,5 ; hygrométrie : 63 ; direction du vent : Sud-Est ; Etat du ciel : très peu nuageux.

Prévisions de l'après-midi : beau temps, nuages avec belles éclaircies, vent de Sud-Est, 3 à 5 mètres, température stationnaire la nuit, de 10 à 12 degrés.

PREVISIONS DE L'APRÈS-MIDI. — Région Nord : beau temps, nuages, vent de Sud-Est, 3 à 5 mètres, température stationnaire la nuit, de 10 à 12 degrés.

NOTIFICATION. — Nous avons annoncé hier que M. Charles Gémel, conseiller à la Cour d'Appel de Douai était nommé à Nancy.

M. Gémel, originaire de la Meuse, est né en 1872. Après avoir été avocat, il est venu à Briey, substitut à Saint-Nicolas, juge d'instruction à Metzcourt et Procureur à Montmédy. M. Gémel a été nommé à Nancy, en remplacement de M. Carlier-Caffieri, conseiller à la Cour d'Appel.

LE DÉPART DE LA PRÉFECTURE DU NORD DE M. LAPORTE. — Nous avons annoncé récemment que M. Laporte, préfet du Nord, avait été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord. M. Laporte a quitté Lille le 3 juin, à 7 heures, afin de rejoindre son nouveau poste.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

Né le 17 mai 1867, à La Bassée, d'une famille très honorablement connue, M. Crespel a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR. — Dans la promotion des maires, nous relevons avec plaisir le nom de M. Crespel, maire de Bousies, qui a été nommé chef du Cabinet du Préfet du Nord.

# L'épouvantable massacre d'une famille de l'Arbret

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## Les pistes écartées

Les belles enquêtes eurent à suivre plusieurs pistes. Elles allaient vite en besogne, ne voulant pas perdre un temps trop précieux. C'est ainsi que le bruit courut qu'un avait aperçu trois Polonais se dirigeant rapidement vers Gouy, l'un d'eux même, disait-on, avait un pantalon bizarrement retroussé. Les inspecteurs se hâtèrent de se diriger vers ce lieu, mais ils n'y trouvèrent rien. Les Polonais n'avaient pas été vus et la garde-barrière, Mme Laurent, n'avait absolument rien dit de ce qui se soit à ce sujet.

Une autre piste fut également vite écartée. Un habitant du quartier de l'Arbret, habitant dans un baraque monté à l'écart du hameau, près de la route nationale, n'avait pas aperçu à son domicile depuis le soir de l'assassinat. Ayant déjà été condamné pour vol et pour coups, l'homme fut recherché. On ne le découvrit pas facilement. Les inspecteurs durent d'ailleurs bientôt abandonner cette nouvelle piste, l'homme ayant donné un ampleur du temps sérieusement contrôlé.

En résumé, la journée de mercredi n'a absolument rien apporté de nouveau à l'affaire, ni donné la moindre indication susceptible d'aiguiller les recherches.

## Les funérailles

Les pauvres victimes ont été mises en bière mardi après-midi. Trois cercs faites de paille sont posées près de la porte de la ferme Louis Busy, une petite orme d'un ruban blanc est placée entre les autres où un ruban noir est noué.

Le corps ont été transportés hier soir à Courtrai, chez M. Caron, député, père et beau-père de l'un des victimes. Les funérailles eurent lieu à Courtrai, où se déroula à 10 h. la cérémonie religieuse, mais elle sera ensuite inhumée à Valenciennes. Les funérailles grand-mère maternelle a réclamé son corps.

A. T.

# L'affaire Cotelle à Boulogne-sur-Mer

## Deux ans de prison à l'ex-enseignant de vaisseau, convaincu d'escroqueries et fraudes

On se rappelle que l'affaire Cotelle prit naissance à la suite de la constitution en partie civile du Syndicat des maîtres de beurres du Nord, trompés par la nature des beurres vendus par l'ex-enseignant de vaisseau. Cette poursuite prit alors son caractère d'escroquerie et de fraude.

Après la condamnation de l'ex-enseignant de vaisseau, le tribunal de Boulogne-sur-Mer rendit ses jugements dans les autres poursuites à l'égard de Cotelle :

1° Pour tromperie sur la marchandise fournie à M. Caron, de DOUAI, il est condamné à une année de prison. (On sait qu'il lui avait vendu comme beurre charnais à la graisse polonaise);

2° Pour escroquerie, il écopa quatre mois et 200 fr. d'amande;

3° Pour escroquerie au préjudice des Entrepreneurs de Bercy, 18 mois;

4° Pour fraude, escroquerie envers ceux de Boulogne, qui obtiennent le franc de dommages-intérêts réclamé. Cotelle écopa deux ans de prison et 200 fr. d'amande, toutes ces peines confondues avec la plus forte pénalité.

En outre, le tribunal ordonne divers affichage et insertions dans les journaux. Cotelle accueille le jugement avec calme.

# Renvois devant les Assises du Nord

## Le conseiller municipal de Templeuve inculpé d'attentat à la pudeur

La Chambre des Mises en accusation vient de renvoyer devant la Cour d'Assises du Nord pour attentat à la pudeur, le conseiller municipal de Templeuve, Henri Mollet, 58 ans, cultivateur, conseiller municipal dans les bureaux de l'Usine Looft à Croix.

Tandis que Dils, armé d'un revolver, saisit le gilet du dehors, les autres malfaiteurs enlevaient le coffre-fort de l'établissement et transportèrent dans un champ voisin et l'entraînèrent. L'expédition ne rapporta que 200 fr. aux malfaiteurs.

# MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont chargés pour trois ans des fonctions de l'inspection des tribunaux de première instance ci-après désignés :

Nord, section d'Avesnes : M. D'Uhalt, juge au siège en remplacement de M. Darondel qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance du Nord, section de Valenciennes.

Somme, section d'Amiens : M. Lefebvre, juge au siège, en remplacement de M. Lorgnier qui a été nommé conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.

# Médailles d'honneur de l'Education physique

Les distinctions suivantes sont conférées pour services rendus à l'éducation physique aux personnes ci-après désignées :

Médaille d'or : M. Durbucq, Gaston, à Roubaix ; Bantecourt Joseph ; Bèthune ; Leblond Emile ; Bèthune ; M. Caron Gaspard, à Billy-Montigny ; Daquin Désiré, à Bèthune ; Robillard Emile, à Arras.

Médaille d'argent : M. Sauter Pierre, à Bruay-en-Artois.

Médaille de bronze : M. Beckman Robert, à Bruay-en-Artois ; Follon Charles, à Bèthune ; Vandewéche Jules, à Bèthune.

# Le 15<sup>e</sup> Congrès National de la Mutualité Française

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## La séance d'ouverture

A Lille donc, des assises importantes sont tenues en ce moment. Elles ont hier été placées sous la présidence de M. Georges Petit, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, vice-président du Conseil Supérieur des Sociétés de Secours Mutuels, et de M. Roger Salengro, ministre de la Mutualité Française, en présence de MM. Daniel-Vincent, ancien ministre, sénateur, président d'honneur de l'Union Départementale des S. M. du Nord ; Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de la Mutualité Française ; Roger Langeron, préfet du Nord ; V. Deguy, président de l'Union ; Favières, adjoint au Maire de Lille ; Maurice Duquesne, commissaire général de la Mutualité Française ; et M. Langeron, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

On remarqua, en outre, MM. Demesmay, Marcel, Lacourt, conseillers généraux du Nord ; Cotel, député ; Spriet, adjoint au Maire de Lille ; Delepoix, président des « Amis de Lille » ; les capitaines Chapuis et Ducaur, adjoints au Maire de Lille ; M. Langeron, représentant M. De Coste, inspecteur primaire, président de la Fédération des Mutualités Sociales ; Imbert, inspecteur primaire, vice-président de la Fédération ; Guyot-Langeron, directeur des Services Administratifs de l'Union.

A 11 heures, hier, en la Société Industrielle, devant plus de 1.500 délégués réunis, M. G. Petit déclara donc ouvert le 15<sup>e</sup> Congrès National de la Mutualité Française. M. Deguy, président de l'Union départementale du Nord, qui, après avoir exprimé ses souhaits de bienvenue aux congressistes, eut les honneurs de la présidence. M. Langeron, conseiller d'Etat, Langeron, préfet du Nord ; Favières, 1er adjoint au Maire de Lille, etc., etc.

## Le discours de M. Deguy

Collaborateur de M. Georges Petit à l'Union Départementale des S. M. du Nord, M. DEGUY rend en particulier, hommage au Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, qu'il voit tous les jours à l'œuvre et qu'il assure de l'indéfectible attachement de son département à l'administration de tous. (Applaudissements.)

M. Deguy se fait, d'autre part, l'interprète des sentiments cordiaux qu'éprouvent pour les délégués du XV<sup>e</sup> Congrès les populations de la région. Il rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Deguy se fait, d'autre part, l'interprète des sentiments cordiaux qu'éprouvent pour les délégués du XV<sup>e</sup> Congrès les populations de la région. Il rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

## Celui de M. Lavielle

M. LAVIELLE, secrétaire général de la Fédération Nationale, prend à son tour la parole. Il rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

M. Lavielle rappelle que les délégués de leur ressort ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région, qu'ils ont été reçus par les autorités locales et les services de la région.

d'application d'une loi qui magnifia l'effort volontaire qu'elle a fait depuis tant d'années. Il se réjouit particulièrement que ce Congrès se tienne à Lille, sous un climat rude à certains moments, mais grand par la générosité et la cour, où la loi des assurances sociales est inapparemment entendue.

Il rappelle que, dans cette même salle, les représentants de la Mutualité Française ont maintes fois fait entendre leurs revendications pour que les assurances sociales ne deviennent pas une organisation compliquée de paperasserie et de bureaucratie, mais un projet de loi primitif était un instrument perfectionné mais fragile et trop rigide, auquel la Mutualité Française, grâce à ses vertus modestes, donnerait la vie et la souplesse nécessaires à son développement.

Aujourd'hui, après bien des alternatives d'espérance et de découragement, la Mutualité, par un véritable miracle, voit réaliser ses espérances, après avoir été à la veille de la destruction. De cette épreuve, elle sort grande, surtout parce qu'elle va pouvoir s'intéresser à l'œuvre qui l'intéresse par dessus tout, œuvre non pas seulement d'assurance, mais aussi de santé publique. (Applaudissements.)

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi.

M. G. Petit adresse ses collègues de ne pas demander la modification à la loi et d'attendre. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition du Gouvernement, ont été créés par la loi. Il rappelle que 20.000 sociétés, 500.000 adhérents, 10 millions de francs de capital, à la disposition